


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2023**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-six janvier deux mille vingt-trois, sont réunis, l'an deux mille vingt-trois, le premier février, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Sandrine CINOTTI

N°2023/07

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
NEGRONI-DESINI Vannina	ZANETTACCI Alexia
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	CINOTTI Sandrine
SUSINI Ange	ALESSANDRI Jérôme
PAOLI Jean-Paul	
MEMBRES ABSENTS	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	MIGEVANT Pierre-Jean
ZANNETTI Pierre	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
POGGI Dominique	ALESSANDRI Stéphanie

OBJET : Approbation du règlement intérieur lié à l'utilisation du stade de football.

La construction du stade de football Antoine Alessandri, ainsi que de ses équipements annexes, sera prochainement achevée, ainsi, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus présents un projet de règlement intérieur régissant les conditions d'occupation et d'utilisation de l'enceinte sportive.

Le projet de règlement est déposé sur la table du Conseil municipal.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le règlement intérieur portant sur l'utilisation du stade de football Antoine ALESSANDRI, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9.

Le Maire,
François **GARIDACCI**



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.